

Académie de POITIERS  
Collège Denfert-Rochereau  
31 rue Jean Jaurès  
BP 36  
79400 Saint-Maixent l'Ecole

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 6 décembre 2021

Année scolaire : **2021 - 2022**

Numéro de séance : **02**

Date de transmission de la convocation aux membres : **26 novembre 2021**

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme COUTANT Adeline**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **19**

### Ordre du jour

- 1) Préambule :
  - Approbation du PV du CA du jeudi 21 octobre 2021.
- 2) Vie pédagogique et éducative
  - Cordée de la réussite « Ensemble vers le supérieur ». Convention financière avec le lycée Ernest Pérochon de Parthenay
- 3) Fonctionnement général
  - Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS,
  - Point sur le renouvellement des photocopieurs.
- 4) Vie budgétaire et financière :
  - DBM pour information,
  - DBM pour vote,
  - Proposition budgétaire 2022.
- 5) Questions diverses

Annexes : 1 - : - Motions [nombre – titre) : **0**

**PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 6 novembre 2021**

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/> ]	A[ <input type="checkbox"/> ]	E[ <input type="checkbox"/> ]	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/> ]	A(*)	E[ <input type="checkbox"/> ]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Patrick BRUNET	X					
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X					
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	Thomas ERNAULT	X	
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X					
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X					
	Groupement de communes	André BRISSON			X			
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X			
<b>PERSONNALITE QUALIFIEE</b>		Jean RIERA	X					
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnels d'enseignement	Nadine BUSSE			X			
		Adeline COUTANT	X					
		Christelle DESCHENE			X	Anthony LE NEGRATE	X	
		Florent DOVERGNE	X					
		Sophie PASSEGUE	X					
		Juliette AUGRIS	X					
		Mickaël DUFOUR	X					
	Personnels ATOSS	Stéphanie BREITEL						
		Cindy JOSSE - MAZURE	X					
		Marine PROUDHON	X					
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	Angèle GARREAU						
		Angéline GAVENS	X					
		Virginie LERAULT						
		Natacha ECALLE	X					
		Aline GEAY	X					
		Zaïa LARABI	X					
		Aline PIERRE			X	Eléonore BIDAUD	X	
	Elèves	Marinette COUFFIGNAL			X			
		Lou-Anne PORTIER			X			
		Lucas MICHELET			X			

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## **I- Préambule**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 h et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points à traiter et un rajout, à savoir la présentation de l'opération Collidram pour les 3<sup>ème</sup> D.

Mme Coutant, professeure, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2021.**

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 21 octobre 2021.

A la demande de M. Dovergne, la modification suivante est proposé :

*Point IV – Vie budgétaire et financière -Renouvellement des photocopieurs*

*Rubrique commentaires : lire :*

✚ M. Dovergne réagit suite à l'affichage d'une de ses copies qui concerne un devoir.

**Le PV du ca du 21 octobre 2021 amendé est voté :**

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

## **II – Vie pédagogique et éducative**

### **➤ Cordée de la réussite :**

M le Principal présente le projet « cordée de la réussite, centre du 79, ensemble vers le supérieur ». Parmi les objectifs visés, à noter l'élévation de l'ambition des élèves quelle que soit leur origine sociale ou territoriale.

L'établissement mutualisateur est le lycée Ernest Pérochon de Parthenay. Le contenu de la convention est présenté. Dans un premier temps, ce dispositif est centré sur le Lycée du Haut Val de Sèvres qui propose un programme pour travailler avec des élèves issus de différents établissements (5 élèves de 4<sup>ème</sup> pour le collège Denfert Rochereau).

*Arrivée de Mme LARABI ⇒ 20 personnes*

**A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention**

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Acte n° 56**

Commentaires et débats :

✚ Néant

### **➤ Opération Collidram :**

M le principal présente l'opération nationale Collidram ainsi que le contenu de la convention liant le collège Denfert Rochereau avec M le Directeur du CAC de Niort.

A destination de collégien.n.es, l'opération nationale Collidram consiste à décerner un prix de littérature dramatique à un.e auteur.e de théâtre contemporain.

La Scène nationale à Niort, Le Moulin du Roc, et les artistes associés proposent, de novembre à juin, que des élèves participent à des ateliers de lecture et de mise en voix des textes sélectionnés nationalement et apprennent à en choisir un de manière argumentée. Initialement, un.e représentant.e de chaque classe, désigné.e par ses pairs, se rend ensuite à Paris pour défendre le titre choisi lors de la délibération finale qui réunit toutes les classes participantes à la SACD. Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire, cette sortie n'est pas envisagée pour l'année 2021-2022. Il est proposé que plusieurs représentants de chaque établissement puisse participer à une délibération régionale.

Le Moulin du Roc prend en charge :

- Les interventions de Hélène Arnaud sur l'ensemble du projet

- la rémunération des 3 auteur.e.s
- les défraiements d'Hélène Arnaud et des auteur.e.s
- l'achat des livres pour les élèves et l'intervenante, à raison d'un livre par élève
- le transport éventuel des élèves à Niort pour la rencontre Collidram inter-établissements

pour un coût moyen de 4150€ par classe.

La classe de 3D est concernée par ce projet (action pilotée par Mme Brethomeau, professeure de lettres).

**A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.**

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 55**

*Commentaires et débats :*

- ✚ Une représentante des parents d'élèves interroge M le Principal sur la participation ou non de toutes les classes de 3èmes. M. Pairault précise que cela concerne uniquement la 3D.

### **III – Fonctionnement général**

#### ➤ **Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS.**

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande qu'une autorisation soit donnée aux professeurs d'EPS d'encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 57**

*Commentaires et débats :*

- ✚ Néant

#### ➤ **Point sur le renouvellement des photocopieurs.**

Mme le gestionnaire présente le choix relatif au niveau prestataire, les options matérielles retenues et le calendrier :

**Prestataire** : Central Copie

**Matériels** : photocopieurs couleurs

calendrier :

- **avant les vacances de fin d'année** :

envoi du tableau par le prestataire pour compléter nom/prénom/code/quota

- **mercredi 5 janvier**: livraison des deux photocopieurs

(installation, branchement/ configuration

formation au logiciel de gestion des impressions)

- **jeudi 6 janvier** 10h à 11h ( 2x 30 minutes) 2 groupes d'enseignants volontaires pour formation

(ceux qui souhaitent)

Mme la gestionnaire précise le nouveau fonctionnement du pavé, les codes, les quotas, les temps d'impressions...

Aucun vote n'est à faire puisque déjà voté au conseil d'administration précédent.

*Commentaires et débats :*

- ✚ Mme Augris demande confirmation de la formation du jeudi 06/01/2022, 10h-11h.

### **IV – Vie budgétaire et financière**

➤ **DBM pour information**

Mme la Gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information (budget 2021) :

<b>BUDGET 2021 pour information</b>		
	OBJET	MONTANT
Ouverture des crédits	Taxe Apprentissage	300

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **DBM pour vote**

Mme la Gestionnaire présente une demande d'autorisation de prélèvement sur le FDR :

⇒ Prélèvement de 10000 euros sur le fond de roulement :

<b>BUDGET 2021 pour vote</b>	
Prélèvement SRH	10 000

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 10000 euros.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 53**

⇒

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Proposition de budget pour l'année 2022.**

Mme la Gestionnaire rappelle les principaux points du cadre budgétaire et comptable :

⇒ Trois services exclusifs :

- dépenses pédagogiques : AP (*activités pédagogiques*),
- fonctionnement : ALO (*administration & logistique*),
- vie de l'élève : VE (*vie de l'élève*).

⇒ Un service spécial prédéfini :

- Les bourses nationales

⇒ Un service spécial d'opportunité :

- La restauration et l'hébergement.

⇒ Des services spéciaux selon les besoins qui s'analysent non par le calcul du résultat (recettes – dépenses de fonctionnement) mais par le calcul de :

- ⇒ la capacité d'autofinancement (CAF) *si le solde est positif*,
- ⇒ ou par l'insuffisance de capacité d'autofinancement (IAF) *si le solde est négatif*.

la CAF corrige le résultat des variations induites par les opérations d'ordres

Mme la Gestionnaire présente les grandes orientations budgétaires pour 2022.

## I - SERVICE GENERAL

La dotation de fonctionnement allouée par le conseil départemental, collectivité de rattachement, s'élève à 122 108 euros pour l'année 2022, soit une augmentation de 5 303 euros par rapport à l'année 2021 (soit + 4.5 %).

L'attention doit être attirée sur les besoins en fonctionnement de notre établissement en considération :

- de l'effectif de 580 élèves (au 30 novembre 2021),
- de l'augmentation des tarifs des produits et matières d'œuvre,
- de la situation sanitaire actuelle (qui sera prolongée en 2021) qui nécessite des dépenses de fournitures et produits spécifiques exigés dans le cadre des protocoles sanitaires en cours.

### 1 – ACTIVITE PEDAGOGIQUE (AP).

Sur ce service sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement.

### LES RECETTES

Cette année 31 748 euros soit 26% (30 123 euros soit 25.78% en 2021) de **la dotation de fonctionnement** sont affectés à l'A.P.

**Les subventions de l'Etat** viennent compléter les 31 748 euros de la DGF, à savoir, toutes les actions éducatives relevant du BOP 141 « enseignement public du second degré » :

Les manuels scolaires, carnets de correspondances, droit de reprographie ;

De même, les crédits au titre des Projets ECLORE et Projet établissement.

Le code d'activité **2DACO** représente les crédits alloués par la collectivité de rattachement, ciblés pour financer les projets artistiques, culturels, sportifs en accord avec le projet d'établissement. Cette dotation spécifique à la pédagogie se veut globale et unique.

N'ayant pas connaissance du montant alloué au collège, seul est porté le reliquat du budget 2021.

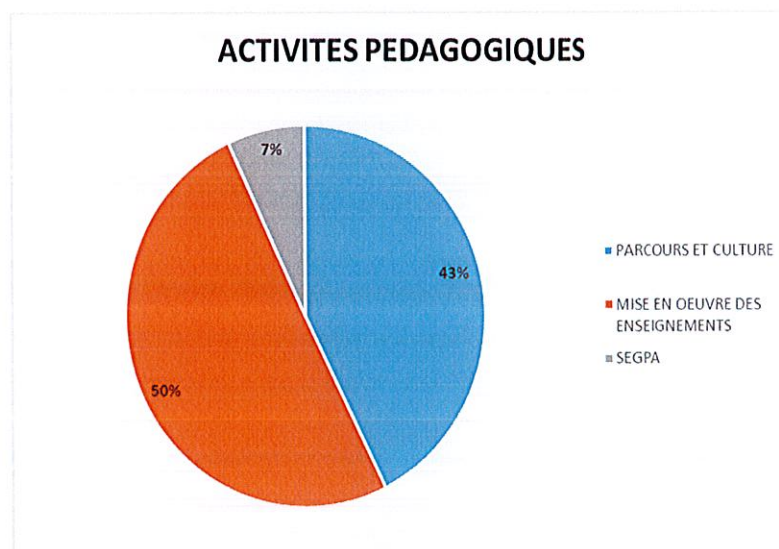
L'annulation de nombreux projets et sorties pédagogiques ont engendré un report des crédits alloués par la collectivité. Ainsi, le reliquat de 8000 euros est ouvert au budget.

### LES DEPENSES

Le graphique présente le budget de l'A.P développé ainsi :

- 43% parcours et culture ;
- 50% mise en œuvre des enseignements ;
- 7% pour la SEGPA

La situation sanitaire présente fin 2021 reste encore fragile, aucun voyage pédagogique n'est programmé au budget 2022.



Le Budget de l'AP se développe en trois axes principaux pour associer la construction budgétaire :

- à la politique pédagogique et éducative et du projet de l'établissement,
- aux parcours éducatifs,
- aux activités de la SEGPA.

#### Premier axe : accompagnement des projets et actions éducatives.

Il est tenu compte des fiches « actions » transmises par les enseignants pour accompagner financièrement ces dernières et assurer leur mise en œuvre.

Les crédits sont dédiés à la mise en place des parcours développés dans le cadre de la réforme des collèges ainsi que les actions pédagogiques mutualisées et interdisciplinaires.

Ils reflètent également l'orientation du projet de l'établissement ainsi que les objectifs définis par les équipes pédagogiques.

Deux volontés caractérisent cette orientation :

- soutenir les 4 parcours éducatifs (santé, avenir, citoyen et PEAC)
- assurer une ouverture culturelle à l'ensemble de élèves et proposer un panel d'activités variées

Le parcours culturel a été diminué par rapport à l'année 2021 pour tenir compte du dispositif « Pass Culture » en Nouvelle Aquitaine pour le financement d'activités d'éducation artistiques et culturelles.

#### Deuxième axe : Prise en considération des besoins

- **Le CDI** : les crédits alloués au fonctionnement du CDI sont reconduits. L'inventaire des abonnements permet soit reconduire les abonnements, soit supprimer des doublons, soit souscrire des nouveaux
- Le code d'activité **13MS** mentionne la subvention versée par l'Etat pour l'actualisation des collections des manuels scolaires suite à la réforme des collèges. L'acquisition et le renouvellement des collections seront imputés sur le reliquat de cette subvention.
- **La SEGPA** est identifiée pour tenir compte de la spécificité du fonctionnement et plus particulièrement de ses sources de financement avec la perception de la taxe d'apprentissage. La part de DGF consacrée s'élève à 2 198 euros pour :
  - compléter la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement,
  - assurer le suivi et le fonctionnement des ateliers : cuisine et habitat qui nécessitent l'acquisition de matières d'œuvre mais également des vêtements de travail et chaussures de sécurité pour les élèves.
- **Les DISCIPLINES** :  
Une augmentation de 1000 euros pour le budget 2022 est constatée pour :
  - tenir compte des besoins constants pour certaines disciplines.
  - Répondre à des demandes spécifiques des enseignants.

#### Troisième axe : les nouvelles technologies

L'année 2022 marque l'augmentation des crédits de

- **INTER DISCIPLINE** pour:
  - l'acquisition de tablettes numériques en LV1,
  - l'acquisition de matériel dans le cadre des classes « mobiles »
- **La REPROGRAPHIE**

Le renouvellement du parc des photocopieurs arrive à échéance le 8 janvier 2022. De nouvelles orientations ont été adoptées en faveur de la :

- qualité environnementale de l'offre : impression à froid,
- tarification des impressions au coût réel,
- prestation de maintenance et délai d'intervention sous 4 heures.
- l'impression couleur

Toutefois, conformément aux préconisations de la Charte de l'impression des services de l'Etat, le recours à l'impression couleur sera contrôlé. Une dérive budgétaire peut rapidement intervenir s'il n'y a pas de gestion dédiée au filtrage des commandes de travaux, au paramétrage des équipements. De plus, la labellisation éco responsable de l'établissement induit une démarche responsable des impressions

Dans cette perspective, sont prévues :

- l'authentification pour les droits d'accès à la couleur, via le paramétrage d'outils de contrôle

- d'accès.
- l'attribution de quotas couleur
- la sensibilisation des utilisateurs

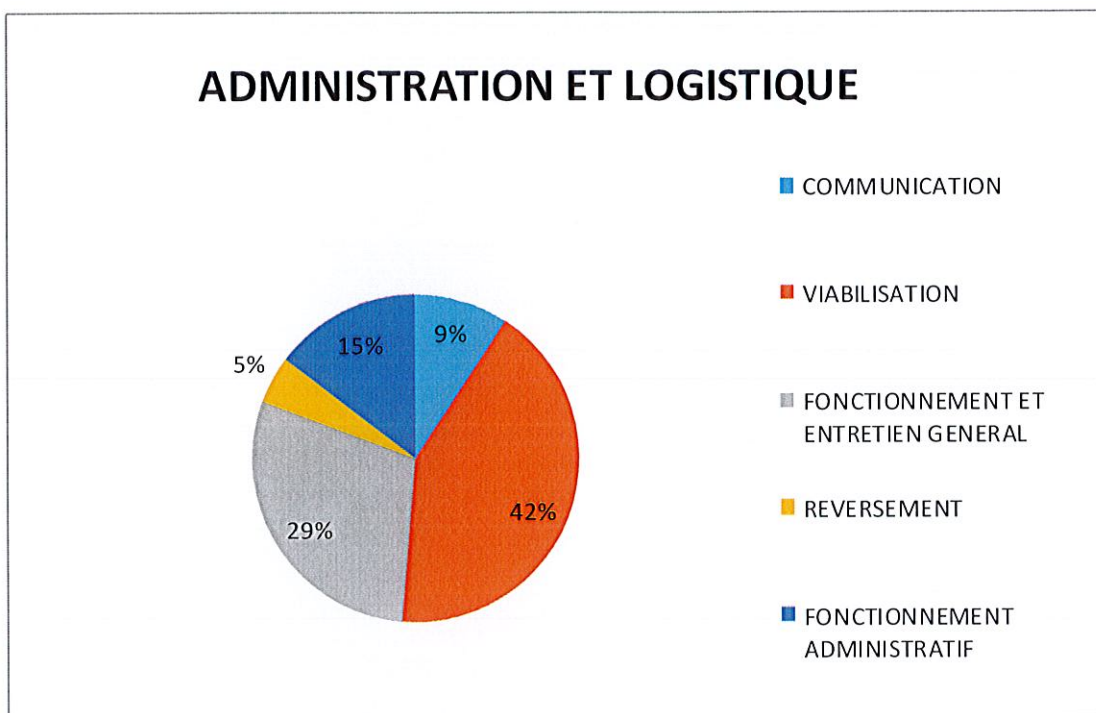
## 2- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service retrace l'ensemble des dépenses et recettes affectées au fonctionnement de l'établissement.

### LES RECETTES

Seuls les 90 360 euros (86 682 euros en 2021) de la dotation de fonctionnement sont consacrés à l'ALO.

### LES DEPENSES



### VIABILISATION :

42 % de la dotation de fonctionnement sont consacrés à ce poste budgétaire. La prévision budgétaire est difficilement réalisable. Le montant des dépenses est dépendant des conditions climatiques et des conditions tarifaires. Quant à la maîtrise des dépenses, l'objectif des années précédentes est maintenu, à savoir œuvrer au quotidien pour diminuer les sources de gaspillage. Tous les agents, les usagers doivent adopter une démarche d'éco-responsable : veiller à l'extinction des éclairages, les économies d'énergie, une gestion suivie des stocks, etc... Les efforts de chacun.e doivent, ainsi, contribuer à réaliser des économies.

Avec l'instauration de la cuisine centrale, les dépenses de viabilisation ont été individualisées pour le service général et le service de restauration.

Après un an de fonctionnement sans interruption, les clés de répartition de la viabilisation entre les deux services ont été ajustées

La répartition adoptée lors du CA du 21 octobre 2021 s'effectue de façon suivante :

	CUISINE CENTRALE	SERVICE GENERAL
EAU	60%	40%
GAZ	10%	90%
ELECTRICITE	60%	40%

### COMMUNICATION.



Ce domaine englobe l'ensemble des dépenses afférentes aux charges de téléphone, internet, affranchissement, mais également les différentes actions de communication inhérentes à la vie d'un établissement (réception). Suite aux contrôles des dépenses en matière d'affranchissement, à l'utilisation des moyens de communication numériques les dépenses en ce domaine ont diminué significativement.

Les crédits sont diminués de 1000 euros.

#### REVERSEMENT.

Il s'agit de l'ensemble des reversements :

- au lycée du Haut Val de Sèvres dans le cadre de la convention pour l'accueil des élèves SEGPA au sein des ateliers du lycée,
- à l'agence comptable du lycée Jean Macé pour l'adhésion à AGAPE au prorata des marchés intéressant l'ALO.
- le reversement à la collectivité de la moitié des loyers perçus dans le cadre de la C.O.P. est supprimé. En effet, la convention n'a pas été renouvelée pour l'exercice 2021.

#### FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN GENERAL.

Sont retracées au sein de ce domaine, les dépenses relatives aux contrats de maintenance, les dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment (hors intervention de la collectivité), les produits d'entretien...Les agents techniques ont été sensibilisés aux économies d'énergie et luttent au quotidien contre le gaspillage. Cette année, une ligne spécifique de crédit est identifiée pour les produits et fournitures spécifiques pour la COVID 19.

Autre point significatif : l'augmentation des crédits alloués au matériel informatique à hauteur de 3 500 euros.

En effet, le matériel informatique du secrétariat et de la gestion sont vétustes. De plus, l'installation de nouveaux logiciels (exemple : OPALE) en gestion exige des installations adaptées.

Le renouvellement du parc informatique est programmé au cours de l'année 2022.

Enfin, l'achat d'un ordinateur portable pour l'infirmerie est inscrit également sur ce poste budgétaire

#### FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF.

Sont ici regroupées les dépenses consacrées au fonctionnement des services administratifs, dont notamment la reprographie des services administratifs et de direction.

### **3 – VIE DE L'ELEVE**

Le service vie de l'élève regroupe les différentes actions :

- soit en faveur de la solidarité des élèves et/ou de leur famille,
- soit en faveur du bien-être des élèves.

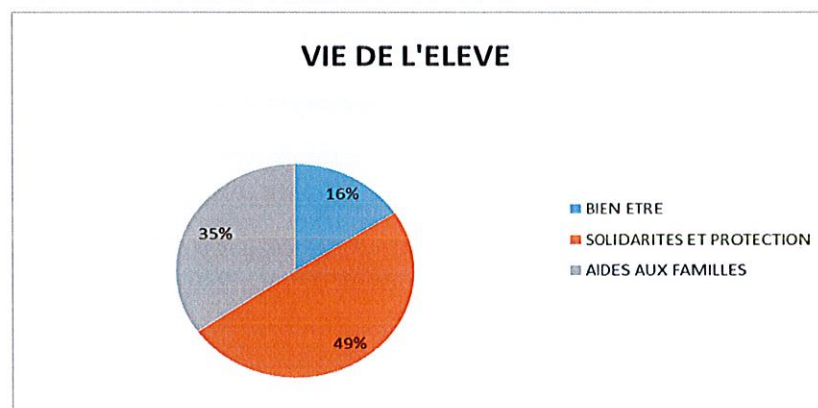
Figure la subvention accordée par la Commission de validation des projets artistiques (crédits alloués au titre du BOP 230 « Vie de l'élève » 16EAC)

Cette subvention constitue un complément de financement notamment pour le règlement des intervenants et des animations.

Les aides aux familles se substituent aux bourses départementales et contribuent au financement des créances alimentaires. A noter les difficultés relatives à la prévision, le montant n'est qu'une estimation.

Le fonds social constitue une aide principalement orientée vers la restauration scolaire ou les séjours pédagogiques.

L'aide aux devoirs (BOP 141) est maintenant mentionné au sein de ce service.



## II – SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

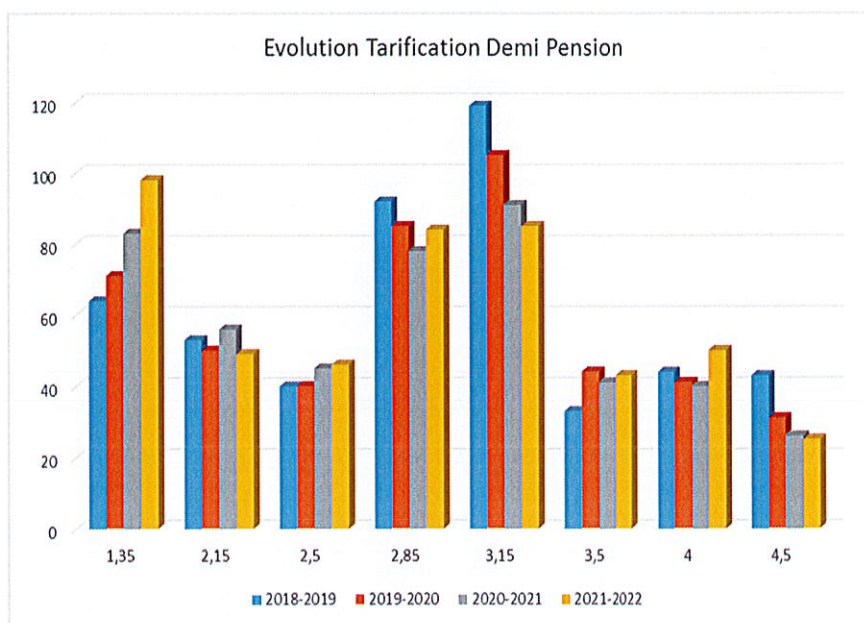
Le SRH (service de restauration et d'hébergement) fonctionne sur ressources propres. Préalablement à la construction du budget, il convient de prendre en considération la tarification établie par la collectivité conformément au règlement de la restauration.

### TARIF « ELEVES » DU COLLEGE

Le calcul de la demi-pension s'est effectué selon les instructions du conseil départemental à savoir :

- calcul sur la base du tarif de la tranche médiane soit 2.85 euros le repas,
- maintien de la tarification de la restauration selon le coefficient familial sur la base de 8 tarifs.

Cette année, la répartition des tarifs se présente selon le graphique suivant :

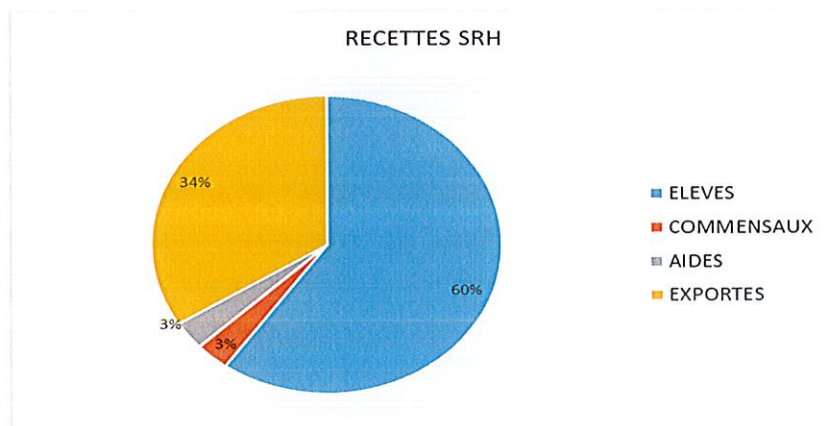


La restauration et l'hébergement étant de la responsabilité de la collectivité territoriale, c'est la convention entre celle-ci et les EPLE (s) (collège Denfert Rochereau de Saint-Maixent-l'École et collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray qui détermine les conditions de fonctionnement de ce service.

Cette convention fixe les rôles respectifs de chacune :

- pour la collectivité définir les modalités d'exploitation et fixer les tarifs,
- pour le chef d'établissement, assurer la gestion.

### LES RECETTES



## TARIF COMMENSAUX

STATUT	TARIF
- ATTEE (agents techniques des collèges du cg), agents de l'équipe mobile de remplacement et de maintenance:	<b>3.15 euros</b>
- autres agents du CD accueillis au restaurant scolaire - élèves externes à titre exceptionnel - CM2 en visite dans l'établissement	<b>4.50 euros.</b>
- personnels jusqu'à l'indice majoré 326 et contrats aidés, d'avenir, assistants éducation et étrangers, apprentis	<b>3.15 euros</b>
- entre indice majoré 327 et 465 inclus	<b>4 euros</b>
- à partir de l'indice majoré 466 et +	<b>5 euros</b>
- Repas exceptionnels	<b>7 euros</b>

L'évaluation des recettes des commensaux s'établit en fonction des moyennes constatées lors des années antérieures. Toutefois, le contexte sanitaire actuel met en lumière une désaffection des commensaux pour le restaurant scolaire. Par conséquent les recettes ont été revues à la baisse.

## EXPORT DES REPAS

Le nombre de rationnaires a été évalué en collaboration avec le service de gestion du collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray.

La prévision des recettes des repas exportés a été évaluée suivant le tableau suivant et conformément aux tarifs mentionnés dans la convention tripartite.

Il n'y a pas de régime 5 jours pour le collège de l'Orangerie.

			DP4	
DIVISION	PRIX	EFFECTIFS	Nbre de jours annuel	MONTANT
Maternelles	2,23	47	138	14463.78
Primaires	2,32	95	138	28814.40
Collégiens	2,38	160	138	62403.60
Commensaux	2,85	10	138	3933
<b>TOTAUX</b>		307		109614.78

## APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX ET BIO.

Cette année encore, la volonté du service de restauration est de poursuivre la démarche qualitative en restauration et de maintenir les approvisionnements courts et en produits locaux. Les aides accordées par la collectivité ont été ouvertes au budget. Une estimation révisée à la baisse pour tenir compte du montant versé par la collectivité.

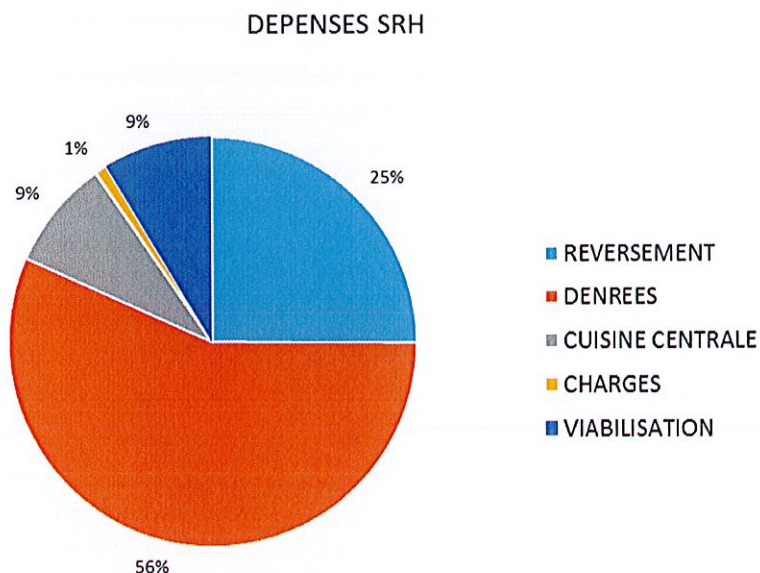
## LES DEPENSES

Durant l'année 2021, la cuisine centrale a connu quelques difficultés quant à son organisation eu égard au protocole sanitaire. Toutefois, la production du service de mutualisation des repas avec le collège de l'Orangerie de la Mothe-Saint-Héray a fonctionné toute l'année et permet ainsi de connaître les charges de fonctionnement.

Viabilisation : le poste électricité est le plus important pour tenir compte des nouveaux matériels de cuisson exclusivement électriques.

Une ligne budgétaire « COVID » retrace les dépenses inhérentes au respect du protocole sanitaire.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition des dépenses conformément aux taux fixés soit par la collectivité, soit en conseil d'administration.



### **Au titre du reversement A la collectivité de rattachement :**

- 23.5% par la rémunération du personnel
- 1.5% pour le FCSH.

**Au titre des denrées alimentaires : 56%** soit un montant de 183 588 euros.

**Au titre pour les charges 16,5 %** soit un montant de 60 208 euros

**Sur ces 60 208 euros :**

- 13 400 euros sont consacrés aux frais de location du camion frigorifique et au carburant pour l'exportation des repas vers le collège de l'Orangerie, soit 22.5 % des charges. Cette part est importante,
- 28 000 euros pour la viabilisation soit 46% des charges.

Par conséquent, ils ne restent que 18 800 pour assurer le fonctionnement de la cuisine centrale avec des postes budgétaires importants tels que les produits d'entretien, les vêtements des agents, etc.....

## III- SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Ce sont les bourses de collège évaluées selon les résultats de la campagne de bourse de la rentrée. Ces crédits sont des crédits d'état : BOP 230

Pour l'année scolaire 2021/2022, 181 familles (161 en 2020/2021) sont éligibles aux bourses nationales, réparties ainsi :

- 76 au taux 1 (68 en 2021),
- 38 au taux 2 (36 en 2021),
- 68 au taux 3 (58 en 2021).

A noter une fragilité économique et sociale croissante pour les familles. Cette tendance est accentuée par la crise pandémique en cours.

#### IV- CONCLUSION

Le budget 2022 est proposé en déséquilibre. Pour le service de l'ALO, le déséquilibre correspond à l'amortissement réel : - 3 121.69 euros

✚ RECETTES : 522390.95 euros,

✚ DEPENSES : 525390.26 euros.

M. le Principal soumet aux membres du CA cette proposition de budget 2022 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 54

Commentaires et débats :

✚ Néant

#### **V – Questions diverses**

✚ Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le secrétaire de séance ,

Mme COUTANT

Le Président,

A. PIRAULT  
Le Principal

